

Cergy (Val-d'Oise) • 58 300 hab.

Phase de test réussie pour les rythmes scolaires

A Cergy, la rentrée des classes sonne le lancement de la réforme des rythmes scolaires. Afin d'aborder ce changement d'organisation des journées des enfants dans la sérénité, la ville l'avait mis en place de façon expérimentale dans deux écoles l'année dernière.

«**A**ttention! On va faire un la pendant deux minutes. Ça veut dire trois coups d'archet», lance Eduardo, intervenant de l'association Passeurs d'arts au petit orchestre d'instruments à cordes. Autour de lui, 27 enfants de l'école élémentaire du Gros-Caillou à Cergy manipulent violons, violoncelles et altos. A l'étage, des élèves de CP tapent sur des xylophones et agitent des grelots. Enfin, dans une troisième classe, des élèves de cours moyens soufflent dans des trompettes, des clarinettes et des saxos. En juin dernier, tous ces élèves participaient aux temps d'activité périscolaire (TAP), intégrés au parcours expérimental «graines d'orchestre» qui s'inspire de la méthode vénézuélienne «el sistema»: cette dernière s'affranchit des longues années de solfège traditionnel pour mettre d'emblée des instruments dans les mains des enfants, qui apprennent à l'oreille et par mimétisme. Un enseignement qui séduit la ville depuis longtemps puisqu'il s'inscrit dans la droite lignée des classes orchestre nées à Cergy en 2000.

Concertation

En dépit de cette expertise en matière d'action éducative, Cergy ne s'est pas précipité tête baissée dans la réforme des rythmes scolaires. La ville a tout d'abord mené une phase de concertation pour choisir ses modalités d'application, entre février et décembre 2013. Pour comprendre quelle organisation adopter, elle a décidé de tester, tout au long de l'année 2013-2014, deux types d'aménagement dans deux écoles volontaires situées dans des quartiers

populaires: la maternelle de l'Escapade a ainsi testé des TAP, de 15h45 à 16h30, quatre jours par semaine et l'élémentaire du Gros-Caillou, de 15h à 16h30, le mardi et le vendredi. «La réforme des rythmes ne concerne pas uniquement les rythmes des enfants. Elle affecte également les parents, les enseignants, le personnel municipal et les associations de la ville. On ne pouvait la mettre en place dans la précipitation sans créer des tensions. Nous avons besoin de concertation et d'expérimentation pour comprendre les impacts induits par ce changement», explique Jean-Paul Jeandon, maire (PS) de la ville.

But de la démarche: évaluer des contenus selon des horaires et trouver une organisation qu'il serait possible de généraliser par la suite à l'ensemble des écoles la ville. Le cadre de cette expérimentation imposait quatre critères non négociables pour la municipalité: la gratuité des TAP pour les familles, une amplitude horaire inchangée (8h30-16h30), une organisation différenciée entre la maternelle et l'élémentaire et un soin pour la qualité des activités, inscrites dans un projet éducatif territorial (PEDT).

AVANTAGE

La réforme des rythmes scolaires permet à Cergy d'approfondir ses choix politiques en matière d'éducation.

INCONVÉNIENT

La mise en œuvre de la réforme impose un dialogue avec l'Education nationale qui n'est pas complètement abouti.

ÉCOLES

25 écoles soit 8 195 élèves.

COÛT

Entre septembre 2014 et décembre 2015: 2 048 985 € (prévision) soit 125,5 € par enfant (matériel pédagogique, masse salariale, prestations de service des intervenants, achat des instruments...).

CONTACT

Eliane Potey, directrice de l'éducation et du temps de l'enfant, email: eliane.potey@ville-cergy.fr

Pour le conseiller municipal délégué à l'éducation artistique, Nadir Gagui, cela ne fait pas de doute, la réforme représente un prolongement de l'action publique locale: «La réforme des rythmes nous permet de prolonger les classes orchestre, en démocratisant la pratique musicale et artistique auprès de davantage d'enfants. Nous avons acheté 1500 instruments afin de pouvoir proposer ce parcours artistique à 60 enfants par école».

Jean-Paul Jeandon enfonce le clou: «De nombreux enfants sont à l'école de 7h à 18h30, tous les jours. Cette durée



Pour cette année scolaire, les élèves de Cergy auront le choix entre des ateliers musique, danse, numérique, sport et citoyenneté.

L. PAGÈS/VILLE DE CERGY

change la nature du périscolaire. La concertation menée dans le cadre de la réforme aboutit à la nécessité d'élaborer un projet éducatif territorial. Cergy a donc parachevé son expérimentation par une seconde phase de concertation, entre mai et juin 2014.

Consolider l'encadrement

L'enjeu est de créer un parcours éducatif cohérent qui articule les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, sans doublons dans le programme. A Cergy, où 50% de la population est âgée de moins de 30 ans et 35% de moins de 20 ans, ce chantier éducatif est une priorité. « Qui plus est, la ville compte de nombreux talents dans les domaines de la danse, de la musique, du numérique », indique le maire.

De fait, l'expérimentation a servi à consolider l'encadrement des TAP. Outre le parcours musical, les enfants du Gros-Caillou se sont essayés à trois autres types d'activités : un atelier jeux de société (où ils ont appris à en créer), des séances de sport et un atelier numérique pour lequel la ville a fait l'acquisition d'Ipads. Ce dernier, ouvert à 18 élèves, a été confié à des animateurs municipaux férus de nouvelles

technologies. « Les participants ont écrit un petit récit, l'ont mis en scène et animé grâce à la technique du "stop motion" [1] » décrit Bénédicte Hogan, responsable périscolaire de l'école du Gros-Caillou. Autre catégorie d'agents touchée par la réforme : les Atsem (2). « Nous avons décidé de faire évoluer leur métier en le tournant plus vers les enfants que vers l'entretien des locaux. Nous les titularisons et les formons depuis cet été. Le taux d'absentéisme s'en ressent : il est en baisse », détaille Marie-Claude Sivagnanam, directrice générale des services.

Cette expérimentation a permis d'affiner l'encadrement de ces temps : depuis la rentrée, 25 responsables périscolaires sont chargés d'exercer un management de proximité dans chacune des écoles. La mairie souhaite également les voir siéger aux conseils d'école. Ils seront chapeautés par trois cadres A, recrutés au poste de coordinateur enfance.

Le PEDT, adopté le 27 juin dernier, a été élaboré au cours de quatre groupes de travail et grâce aux contributions d'une plateforme internet ad hoc. « Cette méthode nous permet d'établir une feuille de route claire pour l'année à

venir, avec un mode d'organisation, des ateliers, des contenus pédagogiques et une idée du nombre d'encadrants à former », se réjouit Guillaume Dholland, chargé de mission « évaluation et prospective » à la direction de l'éducation et du temps de l'enfant.

480 000 €

ont été investis par la ville de Cergy dans l'achat de 1500 instruments de musique.

383

agents sont nécessaires pour encadrer les parcours mis en place dès la rentrée : 101 Atsem (92% des agents se sont portés volontaires), 31 enseignants, 22 animateurs titulaires et 229 animateurs vacataires.

Quatre modules thématiques

Depuis cette rentrée, les maternelles ont donc le choix entre quatre modules thématiques pour leur TAP, ou la possibilité de ne rien faire. Quant aux élèves des classes élémentaires, ils jouiront d'un temps de découverte des activités entre septembre et octobre. Puis ils devront opter pour un des deux parcours à l'année, aux places limitées, « graines d'orchestre » et danse, et trois parcours trimestriels : atelier numérique, jeux sportifs et de plein air et atelier développement durable et citoyenneté. Les séances s'étaleront sur une heure et demie, deux jours par semaine. Des évaluations sont prévues en janvier et avril 2015, avec la possibilité d'envisager de nouvelles activités.

Stéphanie Marseille

[1] Animation image par image.

[2] Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.